

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 5ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- N° 002794

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1754 Société : 119941
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : LEZRAG LAHBIB
 Date de naissance : 1947
 Adresse : DERB MAZOLA RUE 4 PORTE 18 APPT 49
 HAJ HASSANI CASABLANCA
 Tél. : 06 65 854 674 Total des frais engagés : 3281,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : LEZRAG LAHBIB Age : 1947
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Aff Dentaire
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 24/06/22
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la réalisation des Actes
24/05/22	O	3		
07/06/22	CA			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MACIE SARL HIRI HASSANI Ave. Afghanistan Hassani - Casablanca 903263 - Fax: 0522 90 45 04	24/05/22	181,8

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr A. ZAROURY Ophthalmologiste 13, Rue des Papillons Oasii - Casablanca TEL: 0522 25 71 71 (S.O.) - Fax: 0522 25 11 15 INPE: 091140871	24/05/22	Yag K80	150,7

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 L'Opticien Yem BEN JELLOUN Opticienne Optométriste Ben Omar Center Rue Abou Abdou N-Nafi Maarouf Casablanca - 903263	24/05/22		2 verres de correction			130,20

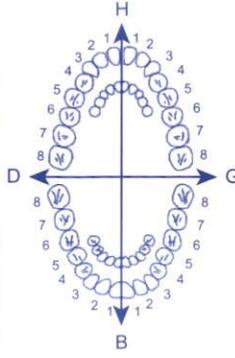
INPE 095000535

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

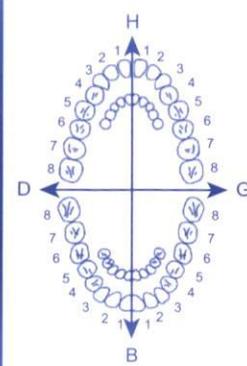
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	21433552		
00000000	00000000		
D		B	
00000000	00000000		
35533411	11433553		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
DATE DU DEVIS <input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPHTALMO CLINIQUE DE CASABLANCA



صحة العيون
للدكتور البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT180611084547

Casablanca le :
24 mai 2022

LEZRAG Lahbib

INDOCOLLYRE 0.1 COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour, 1 Mois ✓

CHIBRO-CADRON

1 goutte 3 fois par jour, 15 jours ✓

XOLA

1 goutte 2 fois par jour, 3 jours

REVEAL SARL
PHARMACIE CHIFA
M.TAHIRI HASSANI
10 Ave. Aghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

Dr A. ZAROURY
Ophthalmologiste
Ophthalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa
Tél.: 0522 25 71 71 (2LCH) - Fax: 0522 25 11 15

INDOCOLLYRE 0,1% LOT/عيار H7419
Collyre 5ml FAB/تاريخ الإنتاج 06-2021
ZENITH PHARMA EXP/تاريخ الصلاحية 11-2022
AMM N°155/19/DMP.21/NRODNM
6118001270088 PPV : 58,00 DHS



CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



Distribué par les
Laboratoires SOTHIMA
S.P. N°1, 2718,
Bouskoura, MAROC

زولا
Xola®

Lot: YE0100

Fab: 05 21

Exp: 05 23

PPV : 95 DH 20



6 118001 040421

Urgence 24/24

**OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA**



صحة العيون
للدكتور البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT180611084547

Casablanca le :

07 juin 2022

LEZRAG Lahbib

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques

VL : OD = + 0.50 (- 1.50 à 85°)

OG = (- 1.00 à 80°)

VP : ODG = Add : + 3.00

L'opticien
Mervem BENDJELLOUN
Opticienne Optométriste
Ben On
69, Rue Abou Al-Hasan Ali Mafi Maârouf
Casablanca - Tél. 0522 23 26 22

Dr A. ZAROURY
Ophthalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 71 - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 031 71 71 71

Urgence 24/24

**OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA**



صحة العيون
للدرا البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le : 24.05.22

BON DE REGLEMENT

Reçu de M... *Lezrag Lehbib*

La somme de : TROIS Cent Dirhams
300.00 DHS

Pour : CONSULTATION

Cachet et signature

Dr A. ZAROURY
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa
Tél. : 0522 25 71 71 (S.G.) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091140871

Urgence 24/24

OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA



صحة العيون
للدار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le :

24/07/22

offre pour du laser

de N° 123456789

As opacification de la capsule postérieure
œil ad

CRO, Capsulotomie au laser YAG
24 - pixels

Dr A. ZAROURY
Ophtalmologiste

Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa

Tél. : 0522 25 71 71 (S.G.) - Fax : 0522 25 14 15

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

**OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA**



صحة العيون
للدكتور البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le :

24/05/22

BON DE REGLEMENT

Reçu de M

Lezrag Laabb

La somme de : MILLE CINQ CENT DIRHAMS

1500,00 DHS

Pour : LASER YAG (k80)

Cachet et signature

Dr A. ZAROURY
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casa
Tél. : 0522 25 71 71 (S.G) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091140871

Urgence 24/24

L'OPTICIEN

Meryem benjelloun

benomar center

69, Rue Abou abdellah Nafii

TEL : 0522 23 26 22

GSM : 0661 26 98 01

Lopticien2@gmail.com

L'OPTICIEN CODE INPE



095000535

M. LAHBIB LEZRAG

FACTURE N° : F22/0317

Date : 21/06/2022

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
1	VER	1.5 DOUBLE FOYER BLANC	650.00		650.00	20.0
1	VER	1.5 DOUBLE FOYER BLANC	650.00		650.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: +0.50 Cyl: -1.50 Axe: 85° Add: +3.00

VL G. Sph: 0.00 Cyl: -1.00 Axe: 80° Add: +3.00

VP D. Sph: +3.50 Cyl: -1.50 Axe: 85°

VP G. Sph: +3.00 Cyl: -1.00 Axe: 80°

L'opticien
Meryem BENJELLOUN
Opticienne Optométriste
Ben Omar Center
69, Rue Abou Abdellah Nafi Maarif
Casablanca - Tel: 0522 23 26 22

Paiements

Acomptes	1300.00
Tiers payant	0.00
Montant total payé :	1300.00
Solde :	0.00

Totaux

Total hors TVA :	1083.33 Dh
Montant TVA :	216.67 Dh
Total TTC :	1300.00 Dh

ICE:00832703000067

CNSS:6972568

PATENTE:3571397

RC:321846

IF:40730032